

## REGLEMENT DE « LA FUVELAINE » 2023

1. L'inscription au 7.3 km ou au 15.2 km implique la connaissance du présent règlement.
2. L'association COURIR À FUVEAU organise la **31<sup>ème</sup> FUVELAINE** le dimanche 8 janvier 2023 avec l'aide de nombreux bénévoles, des associations et le concours de la mairie de FUVEAU à travers sa police municipale et ses services techniques notamment.
3. Parcours : Départ devant le stade Municipal Paul Prieuré. L'arrivée est jugée sur le parvis du gymnase du collège Font d'Aurumy.
4. Départ à 10 h 30 pour le 15.2km et 10h35 pour le 7.3 km.
5. Les circuits comprennent des portions de terre et d'asphalte.
6. Pourcentage de la distance se courant sur goudron : 90% sur le 7.3 km et 60% sur le 15.2 km.
7. Dénivelé positif cumulé approximatif : 150 m sur le 7.3 km et 300 m sur le 15.2 km.
8. Retrait des dossards : le samedi 7 janvier 2023 de 16h à 18h30 et dimanche 8 janvier 2023 à partir de 8 h au gymnase du collège Font d'Aurumy de Fuveau.
9. Arrêt des inscriptions au plus tard 20 minutes avant le départ de la course. Aucune inscription ne sera prise après 10 h 10.
10. Sont interdits au départ et sur le circuit les personnes sans dossard ainsi que les accompagnateurs.
11. Tout animal, même en laisse, est interdit sur le circuit.
12. Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
13. Ravitaillement au 4<sup>ème</sup> km pour le 7.3km, et au 5<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup>km pour le 15.2km, et buffet à l'arrivée.
14. Performances : notre épreuve est une manifestation sportive pour tous et elle se pratique à allure libre. Nous conseillons aux participants de marcher si le besoin s'en fait sentir.
15. Les organisateurs pourront arrêter, de leur propre initiative ou sur intervention du personnel médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.
16. Le temps est libre, la fermeture des contrôles se fera après le passage du dernier coureur.
17. Sécurité : carrefours balisés et présence de commissaires de course.
18. Assistance médicale : Croix rouge, pompiers et médecin sur le parcours.
19. Les coureurs doivent respecter le parcours balisé.
20. Catégories :  
  
Cadet : 2006-2007 / Junior : 2004-2005 / Espoir : 2001-2003 / Senior : 1989-2000 /  
Master 0 : 1984-1988 / Master 1 : 1979-1983 / Master 2 : 1974-1978 / Master 3 : 1969-1973 /  
Master 4 : 1964-1968 / Master 5 : 1959-1963 / Master 6 : 1954-1958 / Master 7 : 1949- 1953 /  
Master 8 : 1944-1948 / Master 9 : 1939-1943 / Master 10 : 1934-1938
21. **Les concurrents nés après 2007 ne sont pas admis** dans les deux courses car les distances maximales autorisées par la législation sont inférieures à 5,5 km.
22. La remise des récompenses aura lieu à partir de 12 h 00 au gymnase du collège Font d'Aurumy.

23. Seront récompensés : les trois premiers au classement général (scratch) et les trois premiers de chaque catégorie pour les catégories cadet à senior ; le premier de chaque catégorie de master (de master 0 à master 10), sans cumul de gain.

24. Conformément aux articles 84.610 du 16.07.84 et 99.223 du 23.03.99, pour courir sans licence, un certificat médical original ou photocopie certifiée conforme de non contre-indication à la pratique de la course pédestre en compétition de moins de 1 an sera **exigé et gardé par les organisateurs. Le cas échéant les licences acceptées sont** : Licence FFA Athlé / Pass FFA / FFCO / FFPM / FFTri / FSGT / UFOLEP / en cours de validité.

25. Pour les mineurs, il sera exigé, en plus, une autorisation écrite des parents portant la mention : "J'autorise mon fils, ma fille, à participer à l'épreuve et dégage les organisateurs de tout incident physiologique immédiat et futur".

26. Annulation et remboursement : GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION SPORTIPS. Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent...(report...)

Pour toute demande d'annulation et de remboursement, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé avant la date de clôture des inscriptions\*.

- Les transferts de dossard sont autorisés jusqu' au vendredi 6 janvier 2023 inclus.

27. Le droit d'inscription pour le 7.3km est fixé à 8 euros et à 13 euros pour le 15.2km jusqu'au samedi 7 janvier 2023.

2 euros supplémentaires seront demandés pour toute inscription effectuée le jour de la course (dimanche 8 janvier 2023)

Le droit d'inscription à la course enfant est de 2 euros. Cette somme sera intégralement reversée à une association.

29. Toutes les récompenses non retirées le jour de la course resteront la propriété de l'organisateur.

30. Les résultats seront consultables dès l'arrivée sur sportips.fr.

31. Parallèlement, une course enfant sera organisée. Plusieurs distances seront proposées en fonction de l'âge des enfants. Une autorisation écrite des parents devra être signée.

32. Droit à l'image et la publication :

Les participants à la Fuvelaine autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, coordonnées et image sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un quelconque recours.